

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Réf. 130000005660/F

N° rév. 1.4

Sto-Nettoyant Façade AB

Révisé le 23.08.2016

Date d'impression 13.03.2019

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Sto-Nettoyant Façade AB

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Agent dégraissant

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Utilisations déconseillées

Ces informations ne sont pas disponibles.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Sto S.A.S.
224 rue Michel Carré
F - 95872 Bezons
Téléphone: +33 1 34 34 57 00
Télécopie: +33 1 34 34 56 60
www.sto.fr

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS

C. Rautureau
Sto La Copechagnière
Téléphone: +33 2 51 45 71 01
c.rautureau@sto.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone: +44 (0)1235 239 670

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Corrosion cutanée, Catégorie 1A

H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

Conseils de prudence

Prévention:

P280

Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Élimination:

P501

Rapporter le contenu/le contenant à une entreprise d'élimination de déchets agréée ou à un point de collecte communal.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

hydroxyde de sodium

2.3 Autres dangers

Le produit est alcalin.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Résultats des évaluations PBT et vPvB
Non applicable

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Détergent alcalin

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
hydroxyde de sodium	1310-73-2 215-185-5 01-2119457892-27-XXXX	Skin Corr.1A; H314 Met. Corr.1; H290	≥ 0 - ≤ 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Inhalation	Transférer la personne à l'air frais. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Ne PAS utiliser des solvants ou des diluants. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Appeler un médecin. Garder tranquille.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes effets corrosifs

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut se produire un dégagement de (d):
Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

Oxydes d'azote (NOx)

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les produits chimiques

Conseils supplémentaires

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate.
Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Balayer et enlever à la pelle.
Nettoyer à l'aide de détergents. Éviter les solvants.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
Observer les réglementations de la protection du travail.
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
En cas de dilution, toujours verser le produit dans l'eau et pas le contraire.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entrée interdite à toute personne étrangère au service.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement.
Conserver dans le conteneur d'origine.
Conserver dans un endroit sec.
Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.
Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour de plus amples informations, consulter également la fiche technique du produit.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Composants	No.-CAS
Base	Paramètres de contrôle
Type:	

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration. Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Garantir une bonne aération ; si possible, utiliser ou installer des extracteurs d'air internes.

Il faut prévoir un point de lavage/de l'eau pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

a) Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

b) Protection de la peau
Protection des mains

délai de rupture: 480 min
Epaisseur minimale: 0,4 mm
Gants en caoutchouc nitrile, par exemple: KCL 730 Camatril® Velours (Kächele-Cama-Latex GmbH, Hotline: 0049(0)6659-87-300, www.kcl.de) ou de gants équivalents.

Les surfaces de la peau entrant en contact avec le produit doivent être enduites de crème de protection. Ces crèmes ne doivent en aucun cas être utilisées après un contact.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre.

Protection du corps

Vêtements étanches
Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.
Protection préventive de la peau

c) Protection respiratoire

Le port d'un appareil respiratoire est indispensable sur les lieux de travail insuffisamment ventilé pendant la pulvérisation.
Filtre combiné K1 - P2
Protection respiratoire conforme à EN 405.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide
Couleur	clairincolore
Odeur	Donnée non disponible
Seuil olfactif	Donnée non disponible
pH	env. 12,2 - 13,2
Point de fusion/point de congélation	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Donnée non disponible
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	Donnée non disponible
Pression de vapeur	Donnée non disponible
Densité de vapeur	Donnée non disponible
Densité	> 1 g/cm ³
Solubilité(s)(Eau)	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

Température d'auto-inflammabilité	Donnée non disponible
Température d'inflammation	non déterminé
Viscosité, dynamique	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	< 7 mm ² /s, 40 °C
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non applicable

9.2 Autres informations

Temps d'écoulement	Donnée non disponible
--------------------	-----------------------

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	Ces informations ne sont pas disponibles.
-----------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Protéger du gel.
---------------------	------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	Acides forts Oxydants Métaux
-------------------	------------------------------------

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------------------	--

Température de décomposition	Donnée non disponible
------------------------------	-----------------------

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

Toxicité aiguë par voie orale	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par voie cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Génotoxicité in vitro	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction Effets sur la fertilité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour le développement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Expérience chez l'homme	En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

Information supplémentaire

que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. Le mélange est classé selon l'annexe I de l'ordonnance (CE) 1272/2008. (détails : voir chapitres 2 et 3).

Composants:

hydroxyde de sodium :

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

Le produit est alcalin. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	L' utilisateur est responsable du bon codage et de la désignation exacte des déchets produits.
Emballages contaminés	Recyclage des emballages vides.
Code d'élimination des déchets	20 01 29*: détergents contenant des substances dangereuses : (*) déchet dangereux au sens de la directive 91/689/CEE

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADN	3266
ADR	3266
RID	3266
IMDG	3266
IATA	3266

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium)
ADR	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium)
RID	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

(hydroxyde de sodium)

IMDG

CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S.

(SODIUM HYDROXIDE)

IATA

Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s.

(SODIUM HYDROXIDE)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	8
ADR	8
RID	8
IMDG	8
IATA	8

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	II
Code de classification	C5
Numéro d'identification du danger	80
Étiquettes	8

ADR

Groupe d'emballage	II
Code de classification	C5
Numéro d'identification du danger	80
Étiquettes	8
Code de restriction en tunnels	(E)

RID

Groupe d'emballage	II
Code de classification	C5
Numéro d'identification du	80

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

danger

Étiquettes 8

IMDG

Packaging group II

Labels 8

EmS number F-A, S-B

IATA

Packaging group II

Labels 8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement non

ADR

Dangereux pour l'environnement non

RID

Dangereux pour l'environnement non

IMDG

Marine polluant no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques Ces informations ne sont pas disponibles.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques Non applicable

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

Directive 2010/75/UE 0 %
0 g/l

Directive 2004/42/CE

Autres réglementations ne tombe pas sous la Directive 2004/42/CE
Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.
Suivre la directive 92/85/CEE au sujet de la sécurité et de la santé des femmes enceintes au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Les modifications par rapport à la version précédente sont repérées dans la marge de gauche.

Les informations données par cette fiche de données de sécurité correspondent à l'état actuel de nos connaissances et respectent la législation nationale et européenne. Les conditions de travail de l'utilisateur se soustraient cependant à notre connaissance et à notre contrôle. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les dispositions nécessaires pour répondre aux exigences des lois. Les informations données dans la présente fiche décrivent les exigences de sécurité relatives à notre produit mais ne donnent pas la garantie des propriétés de celui-ci.

Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Texte complet pour autres abréviations

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr. : Corrosion cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sto-Nettoyant Façade AB

chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Autres informations

Temporairement et jusqu'à épuisement de nos stocks, il se peut que vous constatiez des différences entre le marquage sur les emballages et les indications de la fiche de sécurité. Nous vous prions de nous en excuser.

Service émetteur

Département TIQS
Sto SE & Co. KGaA Stühlingen
e.volz@sto.com

Personne de contact

Assistance technique Tél: 0820 042 044

FR / FR